



**CBENM  
BCSPO**

9 juillet 2010

Contact : [gabriel.maissin@cbenm-bcspo.be](mailto:gabriel.maissin@cbenm-bcspo.be)

Groupe de travail "PCUD"

---

## **Remarques à propos du projet de texte "Pacte de croissance urbaine durable" proposé par le gouvernement bruxellois au CBCES.**

### **Remarques générales**

Les points 1, 2, 3 sont essentiellement des rappels et des éléments de diagnostics.

Il n'est peut-être pas très judicieux de s'acharner à amender ces points avec de nouvelles considérations générales ou des remarques de détails. Les points importants du texte se sont les points 4 et surtout 5 (engagements). Mais dans la mesure, où le groupe de travail a décidé de retravailler ces 3 points en détail, voici quelques remarques. S'il faut essayer d'améliorer ces 3 premiers points voici les remarques de la CBENM-BCSPO. (Le texte en souligné italique renvoie au projet du gouvernement de juin 2010)

### **Remarques particulières**

#### ***Point 1. Introduction***

Concernant le troisième objectif : "création d'emploi notamment en lien avec l'environnement et dans une économie au service des citoyens".

##### **1.1 Sur la notion d'emploi.**

Si, dans un souci d'exhaustivité, on ajoute la notion d'emploi indépendant, il y aura alors aussi nécessité d'évoquer les différents types d'emplois (salariés du privé, emplois publics, emplois subventionnés, emplois indépendants, professions libérales, ...)

De plus la notion d'emploi indépendant, relève plus des politiques économiques (soutien à la création et aides aux entreprises) que de la politique de l'emploi sensu stricto. Nous ne sommes pas opposés au soutien des activités indépendantes, comme la création d'entreprises par les jeunes.

Quant au volume d'emplois existant ou à venir dans les petites entreprises il y a lieu de relativiser l'impact. Non pas pour ne pas soutenir les TPE, mais pour ne pas négliger la création d'emplois dans les entreprises moyennes et grandes, sans oublier la nécessité de fixer (et d'attirer) en RBC de nouvelles entreprises d'une certaine taille. (Voir au point 2 - ci-dessous quelques éléments concernant la structure de l'emploi en fonction de la taille).

## 1.2. Sur la notion d'égalité entre les hommes et les femmes.

Partisans de cet objectif "transversal", nous nous interrogeons sur la possibilité d'en faire un des 4 objectifs du pacte, lorsqu'il s'agira de quitter les intentions pour décliner cela en mesures concrètes. Dans la partie 5 (engagements), il sera alors nécessaire de décrire des mesures opérationnelles ...

Pour mémoire sur le total de l'emploi non-marchand en Belgique près de 72 % est occupé par des femmes !

## ***Point 2. Le paradoxe bruxellois : atouts et faiblesses***

Quelques remarques factuelles à propos de "ce dynamisme économique est fondé sur une série de caractéristiques propres de la réalité de la région bruxelloise" :

### **2.1. Parler d'une "petite économie basée sur une majorité de PME, de TPE et d'indépendants" est inexact et peu pertinent.**

Inexact, puisque Bruxelles revendique d'être une place financière, un centre administratif et diplomatique, ainsi que le lieu d'implantation de grandes institutions universitaires, de santé, ... le siège de très gros opérateurs (ex Belgacom) ... Peu pertinent, car ce n'est pas une caractéristique propre à Bruxelles que d'avoir un large éventail de TPE et de PME. De manière générale, les économies développées se caractérisent de plus en plus par un tissu important de PME. En effet, une proportion importante de ces entreprises ont pour clientes les entreprises de plus grande taille.

Quelques chiffres :

- a) les emplois indépendants, 65.316 sur 680.000 emplois (salariés + indépendants) ne sont pas plus surreprésentés à Bruxelles que dans d'autres régions.
- b) la taille des entreprises : effectivement 95% des entreprises comptent moins de 50 travailleurs, et parmi celles-ci 64 % des entreprises occupent moins de 5 travailleurs.
- c) mais en matière d'emploi les choses sont évidemment moins claires :
  - les TPE (moins de 5) représentent 38.118 emplois soit 6,23 % de l'emploi salarié total
  - les entreprises de plus de 500 travailleurs occupent 215.948 travailleurs, soit 34,52 % de l'emploi total
  - les entreprises de 200 travailleurs et plus représentent 51 % de l'emploi salarié total.

Quelles leçons tirer de tout cela ?

Un pacte de croissance pour l'emploi doit certainement viser à soutenir l'activité et la création d'emplois dans les TPE et PME; qu'il faille être attentifs à la grande diversité de ces TPE et PME (du petit magasin ou du snack de quartier à la société d'ingénierie ou de traductions spécialisées, ...) ne fait pas de doute. Mais, **simultanément, un tel pacte doit aussi viser à conforter et améliorer la présence de grandes et moyennes entreprises.** Pour éviter, par exemple, la délocalisation vers les deux Brabants.

## 2.2. Les caractéristiques propres de la réalité bruxelloise en lien avec son dynamisme : très largement tertiaire et diversifiée, avec une spécialisation particulière dans les services financiers, dans le service aux entreprises, dans le secteur public (25 % de l'emploi total)

1) la notion d'économie tertiaire est de plus en plus contestée pour décrire un trop vaste éventail de secteurs d'activités qui vont, selon l'expression du prof. Vandermotten "du tertiaire banal" (horeca, nettoyage, ...) au tertiaire hightech. Le tertiaire est donc une notion beaucoup trop floue pour être opérationnelle.

2) dans ce "secteur tertiaire", les entreprises non-marchandes occupent une place **importante**. Si selon le texte "*l'emploi public* <sup>1</sup> *représente 25 %*", l'emploi non-marchand (au sens strict - sans l'enseignement) représente **91.625 emplois soit 14,68 %** de l'emploi salarié régional.

### Mais deux constats peu connus :

1) contrairement à ce que l'on pourrait attendre d'une métropole urbaine diversifiée et densément peuplée, l'**emploi non-marchand est sous représenté**. En effet, les proportions de cet emploi sont de 16,2 % pour la Belgique, 18,2 en Wallonie et 15,7 % en Flandre.

2) ventilé en trois grandes catégories, une comparaison interrégionale donne le tableau suivant :

Grands secteurs du non-marchand	Bxl	FL	W	B
Santé (hospitalier et ambulatoire)	34 %	34 %	36 %	35 %
Bien-être (services à la personnes, hébergement, ...)	34 %	53 %	52 %	50 %
Activités sociales, culturelles et éducatives	32 %	13 %	12 %	15 %

De ce tableau, on retiendra surtout que **les emplois liés aux services à la personne et au bien-être** (politique familiale, aides aux seniors, services de proximités, aides à la jeunesse et à la petite enfance, handicap, ...) **sont proportionnellement moins présents à Bruxelles**. Paradoxal, alors que les défis liés à la croissance démographique et au vieillissement sont aujourd'hui clairement établis.

Quelles leçons tirer de cela : **inclure les secteurs du non-marchand dans les atouts et faiblesses de la dynamique économique et de l'emploi de la RBC** et agir pour améliorer la situation.

## 2.3. A propos des deux paradoxes qui frappent et interpellent : le paradoxe du bien-être et le paradoxe de l'emploi.

Les deux paradoxes tels que formulés, ne rendent pas bien compte de la profondeur de la crise sociale qui affecte la RBC.

Pour ne prendre que quelques données extraites du *Rapport sur l'état de la pauvreté 2009*, on retiendra que :

---

<sup>1</sup> Les statistiques régionales fin 2007 donnent 235632 emplois publics sur 620913 emplois, soit 38 %. Ces emplois publics en RBC représentent 21,7 % de l'emploi public du Royaume.

- 28,2 % des bruxellois ont un revenu qui les place au seuil de risque de la pauvreté (878 €/mensuel pour un isolé), contre 10,9 % en VL, 18,8 % en W et 15,2 % en B.
- le revenu médian des ménages est plus faible que dans les autres grandes villes, sauf à Charleroi et à Liège.
- un enfant/jeune (moins de 18 ans) sur trois vit dans un foyer sans revenu du travail.

En matière de chômage, il faut ajouter aux constats déjà établis sur le volume (en juillet 2010 : 107.000 chômeurs soit 22 % !) et à la structure (jeunes et peu qualifiés surreprésentés) que l'emploi de la RBC subit plus gravement les phases de récessions et récupère moins vite en cas de reprise.

Enfin, la polarisation sociale est de plus en plus marquée, ce qui se traduit par une distribution des catégories sociales très duale (affaiblissement des catégories à revenus intermédiaires) : 10 % des déclarations fiscales concernant les plus hauts revenus imposables représentent 35 % du revenu imposable total.

Quelles leçons tirer de cela ?

Au niveau de la région flamande, avec la participation du SERV, a été établi le "Pact 2020". Celui-ci a pris en compte outre des objectifs économiques, d'innovation et d'emploi, des objectifs sociaux (concernant les populations allochtones, les personnes âgées, la jeunesse, ...) sous le vocable "inclusie". Voir : [www.vlaandereninactie.be](http://www.vlaandereninactie.be)

Au niveau de la région wallonne, le dernier mémorandum du CESRW, avance des propositions pour le redéploiement économique en dix chapitres. Parmi ceux-ci figurent en bonne place un chapitre 6 "cohésion sociale et inclusion".

Au niveau de Bruxelles, **un effort comparable devrait être fait pour inclure cette dimension de "cohésion sociale et d'inclusion" dans les différents plans et pactes en préparation.** Le texte actuel est trop faible sur ce sujet.

### ***3. Une nécessaire sélectivité***

#### ***3.1. "Dans le contexte budgétaire et institutionnel difficile auquel est confronté la Région ..."***

Il est vrai que la RBC est sous financée. Pour ne donner qu'une comparaison : avec environ 3,1 milliards d'€ le budget régional représente 5 % du PIB régional, alors qu'avec 21,9 milliards d'€ le budget de la région flamande représente 12,5 % du PIB régional. **Ne serait-il pas judicieux que les partenaires sociaux prennent d'avantage position sur cette question,** plutôt que de se limiter au constat actuel.

#### ***3.2. Le domaine "Non-Marchand ± Fonction publique ± services de proximité".***

Cela ressemble un peu à un pâté d'alouette. Il serait nécessaire d'identifier le non-marchand comme un **secteur prioritaire à part entière**<sup>2</sup>, (quid à nuancer par la suite et à identifier en son sein certaines priorités). Nous souhaitons ne pas être agglomérés avec la fonction publique qui relève d'autres logiques ... .

### **3.3. "Le domaine des secteurs innovants."**

De quoi parle-t-on ? Il y a de l'innovation dans tous les secteurs d'activités : de la cuisson à basse température (Horeca) aux thérapies basées sur les cellules souches (non-marchand), en passant par les prototypes industriels, ou les nouveaux matériaux ...

Il y aurait lieu de clarifier si l'on cible des secteurs d'activités ou si l'on vise des objectifs transversaux comme la promotion de l'innovation.

#### **Quelques sources**

- ONSS : séries temporelles - statistiques emplois - 2000 à 2009, [www.onss.be](http://www.onss.be) (2010)
- Institut des comptes nationaux, statistiques économiques, Banque nationale de Belgique, [www.bnb.be](http://www.bnb.be) (2010)
- Statistiques emploi. Service fédéral Emploi, Travail, et Concertation sociale, [www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be) (2010)
- Le compte satellite des institutions sans but lucratif (2000-2007), Institut des comptes nationaux, BNB, 2009
- Indicateurs statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale, IRIS éditions, 2000 à 2008
- [www.cesrw.be](http://www.cesrw.be)
- [www.vlaandereninactie.be](http://www.vlaandereninactie.be)
- [www.serv.be](http://www.serv.be)

---

<sup>2</sup> Comme c'est le cas dans le Contrat Économie Emploi C2E.